



Compte-rendu

Conseil Communautaire
5 mai 2014 - 20 heures 30
à Lapleau

L'an deux mille quatorze, le 5 mai, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel PAILLASSOU, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 38

Date de convocation : 28 avril 2014

PRESENTS

Délégués titulaires : M. PAILLASSOU Michel, , M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BALES Yvon, , M. BOINET Jean, Mme BOURRIER Annette, M. BOUYGES Daniel, M. CARTIER Philippe, M. DATIN Yves, M. DRUON Pascal, M. DUBOIS Francis, Mme ELIGIDO Martine, M. ESTRADE Pierre, M. FAUGERAS Noël, M. FAURE Jean-Louis, M. FERRE Charles, M. GONCALVES Jean-François, Mme GUICHON Marion, M. HILAIRE Frédéric, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, , M. MAISON Yves, M. MALLISSARD Jean-Yves, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, Mme SCHWALM Sandrine, Mme SUAU Marie-Laure, M. SUDOUR Claude M. TAGUET Jean-Marie, Mme TAUTOU Bernadette, M. VALADOUR Jean-Pierre, M. VEYSSIERE Pascal, M. VIGOUROUX Daniel, Mme VILLALBA Liliane, M. ZANETTI Fernand.

Délégués suppléants : /

ABSENTS EXCUSES

Mme AVELINO Marie-Claude, M. BESSEAU Jean-Claude, M. CHAILAN Christian, M. CORDERO Valentin.

ABSENTS

/

M. BESSEAU Jean-Claude a donné procuration à M. DUBOIS Francis.
M. CHAILAN Christian a donné procuration à M. BACHELLERIE Jean-Louis.
M. CORDERO Valentin a donné procuration à M. FAURE Jean-Louis.

1 – Affaires générales.

- **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE.**

Le compte rendu du Conseil Communautaire ne faisant l'objet d'aucune remarque, est adopté à l'unanimité.

- **SIGNATURE DU REGISTRE DES DELIBERATIONS.**

- **SANDRINE SCHWALM EST DESIGNEE SECRETAIRE DE SEANCE.**

2 - Affaires financières.

- **COMPTE ADMINISTRATIF, COMPTE DE GESTION 2013 BUDGET PRINCIPAL ET AFFECTATION DES RESULTATS.**

Francis DUBOIS, Président de la Commission des finances, présente le compte administratif et le compte de gestion du budget principal 2013 (documents joints à la note de présentation) et l'affectation des résultats comme suit :

POUR MEMOIRE	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	215 495,71
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 303 439,06
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/13	
Solde d'exécution de l'exercice	- 461 573,61
Solde d'exécution cumulé	- 765 012,67
RESTES A REALISER AU 31/12/13	
Dépenses d'investissement	279 600,00
Recettes d'investissement	536 011,00
SOLDE	256 411,00
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/13	
Rappel du solde d'exécution cumulé	- 765 012,67
Rappel du solde des restes à réaliser	256 411,00
BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL	508 601,67
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	
Résultat de l'exercice	239 034,83
Résultat antérieur reporté	215 495,71
TOTAL A AFFECTER	454 530,54

AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du c/ au 1068 sur BP):	454 530,54
Affectation complémentaire en réserve	0
Affectation au compte 002 en excédent de fonctionnement	0

Remarques :

- Le montant des charges de personnel réalisé en 2013 s'élève à 1 496 601,41 € ce qui représente une augmentation de 67 000 € par rapport au budget prévisionnel hors décision modificative. Cette augmentation est liée notamment à l'augmentation des capacités d'accueil à la crèche (passage de 20 à 25 enfants) et à la restructuration du service enfance jeunesse ;
- Le montant total des dépenses de fonctionnement réalisé s'élève à 5 667 590,54, soit une augmentation de 2,52% par rapport à 2012 ;
- Le montant total des recettes de fonctionnement réalisé s'élève à 5 906 625,37, soit une augmentation de 2,63% par rapport à 2012 ;
- Le déficit du centre aquarécricatif s'élève à 470 800 € hors amortissement et à 544 200 € en tenant compte des amortissements. Francis DUBOIS

précise que ce déficit a été alourdi suite à un problème sur la centrale de traitement d'air en cours d'année.

- La capacité d'autofinancement brute s'élève à 578 690 € (en tenant compte du résultat de fonctionnement reporté de 2012) et la CAF nette à 343 511 € ;
- Jean-Louis FAURE demande si les impayés des redevances ordures ménagères sont pris en charge par la Communauté de Communes ou par le SIRTOM.

Francis DUBOIS explique que lorsque la Communauté de Communes a pris la compétence, le SIRTOM est devenu en quelque sorte un prestataire de service. Dès lors, la Communauté de Communes, qui perçoit directement la redevance, assume également les impayés. La prise de cette compétence par la Communauté de Communes apporte 88 000 € supplémentaires de DGF bonifiée. Or les impayés depuis la prise de compétence en 2010 représentent à ce jour 132 000 €.

Par contre, suite à une négociation avec le SIRTOM, la Communauté de Communes a obtenu que les titres émis à tort soient compensés par le SIRTOM (puisque la prestation n'est pas réalisée) sur la base des listings transmis dans les mairies.

Francis DUBOIS insiste donc pour que les listings qui arrivent en mairie soient bien remis à jour, puisque c'est sur cette base que le SIRTOM facture la participation de la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire, par 35 voix pour et une abstention, approuve le compte administratif, le compte de gestion et l'affectation des résultats du budget principal.

- **COMPTE ADMINISTRATIF, COMPTE DE GESTION 2013 BUDGET ANNEXE SIAC (ACTION CULTURELLE) ET AFFECTATION DES RESULTATS.**

POUR MEMOIRE	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	- 15 750,80
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 67 096,00
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/13	
Solde d'exécution de l'exercice	474,10
Solde d'exécution cumulé	- 66 621,90
RESTES A REALISER AU 31/12/13	
Dépenses d'investissement	0
Recettes d'investissement	0
SOLDE	0
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/13	
Rappel du solde d'exécution cumulé	-66 621,90
Rappel du solde des restes à réaliser	0
BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL	66 621,90
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	
Résultat de l'exercice	46 541,86
Résultat antérieur	- 15 750,80
TOTAL A AFFECTER	30 791,06

AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (crédit du c/ au 1068 sur BP)	30 791,06
Affectation complémentaire en réserves	0
Restes sur déficit de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002 – dépenses)	0

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif, le compte de gestion et l'affectation des résultats du budget annexe SIAC.

- **COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2013 BUDGET ANNEXE BOIS DUVAL.**

Francis DUBOIS précise que la superficie restant à vendre est de 18 647 m² et non 14 434 m² comme indiqué sur le document, car les 4 213 m² de surface vendus à ARCADOUR ne concernaient pas la superficie vendable mais la superficie viabilisée.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif et le compte de gestion du budget annexe Bois Duval.

- **COMPTE ADMINISTRATIF, COMPTE DE GESTION 2013 BUDGET ANNEXE SPANC ET AFFECTATION DES RESULTATS.**

POUR MEMOIRE	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	29 840,39
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 2 779,43
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/13	
Solde d'exécution de l'exercice	9 854,73
Solde d'exécution cumulé	7 075,30
RESTES A REALISER AU 31/12/13	
Dépenses d'investissement	0
Recettes d'investissement	0
SOLDE	0
EXCEDENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/13	
Rappel du solde d'exécution cumulé	7 075,30
Rappel du solde des restes à réaliser	0
EXCEDENT TOTAL	7 075,30
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	
Résultat de l'exercice	- 1 284,00
Résultat antérieur	29 840,39
TOTAL A AFFECTER	28 556,39

AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du c/ au 1068 sur BP)	0
Affectation complémentaire en réserves	0
Affectation au compte 002 en excédent de fonctionnement	28 556,39

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif, le compte de gestion et l'affectation des résultats du budget annexe SPANC.

- **REDEVANCE ORDURES MENAGERES**

Francis DUBOIS rappelle qu'à ce jour, depuis la prise de compétence ordures ménagères par la Communauté de Communes, le montant des impayés s'élève à 132 000 €.

Il propose d'appliquer une augmentation de 1,25% des tarifs par rapport à ceux votés par le SIRTOM, sauf pour les Maisons de retraites, pour lesquelles l'augmentation serait de 5%. Il explique en effet qu'au moment du passage de la taxe à la redevance, ces dernières avaient vu leurs tarifs fortement diminuer.

Jean-Louis FAURE explique que le SIRTOM a déjà voté une augmentation de 2% des tarifs par rapport à l'année dernière et que l'augmentation supplémentaire de 1,25% risque d'augmenter le nombre d'impayés. Il informe le Conseil qu'il a voté contre l'augmentation du SIRTOM en Comité syndical et qu'il votera également contre l'augmentation proposée par la Communauté de Communes.

Jean-Louis BACHELLERIE conseille de s'interroger sur les raisons qui conduisent à proposer cette augmentation et surtout sur les conséquences si aucune augmentation n'est votée.

Francis DUBOIS rappelle que le montant de la Dotation globale de fonctionnement bonifiée liée à la prise de compétence s'élève à 88 763 € et ne suffit pas à couvrir les impayés.

Le Président explique que les tarifs appliqués aux particuliers sont trop élevés, ce qui induit un nombre important d'impayés. Il propose de réaliser en 2014 un travail de fond avec le nouveau bureau du SIRTOM, portant notamment sur certaines incohérences entre les tarifs, qui doivent être rééquilibrés entre particuliers et maison de retraite par exemple, et éventuellement réaliser une étude sur le périmètre du SIRTOM.

Charles FERRE ajoute qu'il est difficile de contrôler les listings dans les grandes communes et qu'une étude fine doit être menée sur Egletons.

Francis DUBOIS explique que, pour ne pas augmenter la pression fiscale, il faut baisser les dépenses publiques et faire parfois des choix difficiles.

Jean-François LAFON craint que la hausse de 1,25% augmente le nombre d'impayés et doute d'une future baisse des tarifs appliqués aux particuliers.

Le Président et Francis DUBOIS affirment que la Communauté de Communes travaillera en commun avec le bureau du SIRTOM pour réduire les dépenses et invitent les conseillers siégeant au SIRTOM à être volontaires pour diminuer les tarifs l'année prochaine.

Le Conseil, par 27 voix pour, 8 contre et 2 abstentions, approuvent les tarifs de la redevance ordures ménagères tels que proposés en Conseil pour l'année 2014.

• VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2014

Francis DUBOIS présente au Conseil les principales mesures qui vont être prises pour réaliser des économies de fonctionnement :

- Le Centre aquarécréatif, actuellement ouvert tous les jours, fermera 1 jour par semaine (celui où les recettes sont les moins importantes), puisque chaque créneau d'ouverture crée du déficit (les recettes des entrées ne suffisent pas à compenser les dépenses). Cette mesure permettra d'économiser sur les fluides et en matière de personnel. Un contrat à durée déterminée d'un maître nageur ne sera pas renouvelé. Le temps de ménage gagné sera décalé sur le service enfance jeunesse. Le personnel technique réalisera davantage de travaux d'entretien sur les différents sites de la Communauté de Communes, évitant ainsi le recours à un prestataire extérieur.
- L'organisation du service enfance jeunesse va également être modifiée, avec une mobilité plus importante entre les structures.
- Au siège de la Communauté de Communes, un demi-poste ne sera pas renouvelé suite au départ à la retraite d'un agent. L'accueil et le suivi courant des ressources humaines seront donc assurés par un agent au lieu d'un agent à plein temps à l'accueil et un agent à mi-temps aux ressources humaines actuellement.

Francis DUBOIS explique que, malgré ces mesures et la tenue des dépenses de fonctionnement, il est proposé au Conseil d'augmenter les taxes, pour pouvoir équilibrer le budget, de la manière suivante :

- Cotisation foncière des entreprises :
 - ancien taux : 27,45%,
 - nouveau taux proposé : 27,55%
 - variation de 0,10 point
 - Produit fiscal attendu : 1 171 426 €, dont 4 223 € liés à l'augmentation
- Taxe d'habitation :
 - ancien taux : 6,83%,
 - nouveau taux proposé : 7,38%
 - variation de 0,55 point
 - Produit fiscal attendu : 911 061 €, dont 67 897 € liés à l'augmentation
- Taxe Foncière Non Bâti :
 - ancien taux : 3,72%,

- nouveau taux proposé : 4,02%
- variation de 0,30 point
- Produit fiscal attendu : 12 928 €, dont 964 € liés à l'augmentation.

Les augmentations proposées représentent donc 73 000 € de recettes supplémentaires.

Jean-François LAFON regrette que ces augmentations ciblent encore le même public.

Le Président répond que le taux de Cotisation foncière des entreprises est plafonné et que la Communauté de Communes ne peut pas l'augmenter davantage. Il ajoute que les entreprises sont déjà en difficulté avec la crise. Le produit de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) est d'ailleurs en baisse.

Jean-Louis BACHELLERIE rappelle que le Centre aquarécricatif a été approuvé par le Conseil Communautaire, et que cet équipement génère des services supplémentaires mais également des frais qui doivent être assumés.

Le Président ajoute que le bassin de vie d'Egletons a augmenté de 400 habitants, grâce aux entreprises qui embauchent, mais aussi grâce aux équipements structurants qui permettent d'attirer les nouvelles populations.

Cependant, avec la crise les recettes sont en baisse, d'autre part le coût des fluides va en augmentant, ce qui accroît le déficit.

Jean-Louis FAURE et Daniel BOUYGES demandent si l'usine électrique à Moustier, qui a été refaite, a bien été prise en compte dans les bases.

Francis DUBOIS répond qu'il a chargé Jean-Pierre PARSOIRE de réaliser un travail sur les bases à partir des données transmises par la Direction Générale des Finances Publiques.

Marie-Laure SUAOU demande s'il n'y a pas d'autres pistes d'économies à mettre en œuvre plutôt que la baisse des effectifs, et si la suppression d'un poste de maître-nageur ne risque pas de pénaliser le club de natation, qui était une condition à l'octroi de la subvention de l'équipement au titre du CNDS.

Francis DUBOIS explique que des pistes ont également été étudiées pour une meilleure gestion des fluides, sur la partie balnéo par exemple.

Le Président ajoute que les maîtres-nageurs ne souhaitent plus être mis à disposition du club à la rentrée prochaine et que ce dernier recherche donc actuellement son propre maître-nageur.

Le Conseil Communautaire, par 30 voix pour et 7 contre, fixe les taux d'imposition pour 2014 comme suit :

- **Cotisation foncière des entreprises : 27,55 % ;**
- **Taxe d'habitation : 7,38 % ;**
- **Taxe foncière non bâti : 4,02 %.**

• **VOTE DES BUDGETS**

Francis DUBOIS présente en détail les propositions des budgets 2014, vues en Commission des Finances le 23 avril 2014.

Les documents budgétaires ont été transmis avec la note de présentation.

Budget Principal

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 5 840 776,00 € en section de fonctionnement et à 1 992 393,00 € en section d'investissement hors opération d'ordre et à 6 161 393,00 € avec les opérations d'ordres (régularisation).

Observations :

- Francis DUBOIS explique que les dépenses de fonctionnement ont été tenues au maximum. Il n'est pas prévu de festival de Ventadour cette année, ce qui permet de diminuer le versement pour combler le déficit du budget annexe « SIAC ».
- La subvention de 3 000 € prévue pour le Festival 1000 sources passe à 1 500 €. Une subvention de 1 500 € sera versée pour le concours départemental de chevaux de trait qui se déroulera sur le territoire cette année. Il est également proposé de supprimer la cotisation de 1 300 € versée à l'ANDES.
- La réalisation d'un emprunt en investissement devrait permettre de diminuer les frais financiers liés à la ligne de trésorerie.
- Les projets d'investissements sont détaillés dans le tableau joint à la note de présentation (pages 4 et 5 du BP 2014) et sont conformes à ce qui avait été prévu au débat d'orientation budgétaire.

Le Conseil, par 31 voix pour, 4 contre et deux abstention, approuve le budget primitif tel que présenté.

Budget annexe Bois Duval

Il s'équilibre en dépenses et recettes à 565 668 € en section de Fonctionnement et à 565 668 € en section d'Investissement.

Budget annexe SIAC (Service Intercommunal de l'Action Culturelle)

Il s'équilibre en dépenses et recettes à 68 750,00 € en section de Fonctionnement et à 101 000,00 € en section d'Investissement.

Budget annexe SPANC

Il s'équilibre en dépenses et recettes à 73 256,00 € en section de Fonctionnement et à 12 998,00 € en section d'Investissement.

3 – Ressources Humaines

- **MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS SUITE A AVANCEMENT DE GRADE.**

Le Président explique qu'un agent employé à la crèche remplit les conditions fixées par chaque statut particulier pour son inscription au choix au tableau d'avancement en application de l'article 79.1 de la loi du 26 janvier 1984. Un avis favorable a été donné en Commission Administrative Paritaire le 18 mars 2014, sur l'avancement de grade d'Educateur de Jeunes Enfants 1^{er} grade, au grade d'Educateur Principal de Jeunes Enfants.

Il propose au Conseil d'adopter le tableau des avancements correspondant et de modifier en conséquence le tableau des emplois de la Communauté de Communes pour une prise d'effet du nouveau grade au 15 mai 2014.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve l'avancement de grade proposé et la création d'un poste d'Educateur Principal de Jeunes Enfants à temps complet à la place du poste d'Educateur de Jeunes Enfants 1^{er} grade.

4 – Dossiers

- **TRAVAUX DE COUVERTURE MAISON DE L'ENFANT**

Jean-Noël LANOIR informe le Conseil qu'il est nécessaire de réaliser un bardage en ardoise de 16m² sur le mur en pignon situé au niveau de la chaufferie de la Maison de l'Enfant, où des infiltrations d'eau sont apparues. Ces travaux de couverture s'élèvent à 3 348€ HT, soit 4 017€ TTC et seraient effectués par l'entreprise SOULIER à Egletons.

Une aide du Conseil Général de la Corrèze peut être sollicitée au titre des « Construction, aménagement, et restauration de bâtiments communaux », à hauteur de 20% de la dépense HT.

Le plan de financement serait alors le suivant :

- Conseil Général : 669,60 €
- Communauté de Communes : 2 678,40 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la réalisation de cette opération pour un montant de 3 348 € HT, arrête le plan de financement présenté ci-dessus, et sollicite l'aide du Conseil Général de la Corrèze correspondante.

- **CELLULE OPERATIONNELLE RIVIERE**

Jean-Noël LANOIR propose de renouveler la convention 2014 de financement des opérations cours d'eau avec le Conseil Général de la Corrèze, sur la base du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau 2012-2016.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la convention 2014 de financement des opérations cours d'eau avec le Conseil Général de la Corrèze et autorise le Président à signer cette convention et tout document afférent à cet objet.

- **PROGRAMME DE TRAVAUX RIVIERES 2014 – ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX**

Suite aux consultations des entreprises qui ont eu lieu en février/mars 2014, Jean-Noël LANOIR informe le Conseil que les marchés de travaux ont été attribués aux entreprises ci après :

- Travaux de restauration des boisements de berges des ruisseaux du Lieuteret, Fouilloux-Peyrière, Montane, Gane salée et Beyneix (34156ml de berges) : attribués à l'entreprise GIMENO pour un montant de 42 011,88€ HT ;
- Travaux d'entretien des boisements de berges de la Soudeillette, du Deiro, du Ruisseau des Agneaux et du Doustre en amont de St Hippolyte (40990ml) : attribués à l'entreprise Arcadour pour un montant de 34 718,53€ TTC ;
- Travaux de restauration de la continuité écologique : attribués à l'entreprise MARUT pour un montant de 24 500€ HT ;
- Travaux de restauration de zones humides à Péret Bel Air (Phase 2) :
 - o Lot Bucheronnage : attribué en chantier école au lycée forestier de Meymac pour un montant de 6 000 € HT ;
 - o Lot Clôture : attribué à l'entreprise ARCADOUR pour un montant de 2 615,56 € HT.

- **PROJET DE RESTAURATION DE ZONES HUMIDES DANS LA VALLEE DES AGNEAUX A PERET BEL AIR – VENTE DE BOIS.**

Jean-Noël LANOIR explique que, dans le cadre du projet de restauration de zones humides dans la vallée des Agneaux, la Communauté de Communes de Ventadour a réalisé des travaux d'abattage. Afin de valoriser le bois coupé, le Conseil Communautaire, par délibération en date du 15 novembre 2012, avait décidé de contractualiser la vente de bois avec l'entreprise ISSORIA. En l'absence de proposition de contrat avec cette entreprise, il propose de

contractualiser avec la Coopérative Forestière Bourgogne Limousin (CFBL), pour un prix de 24€/Tonne, à raison de 28 tonnes au total.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le contrat d'achat de bois avec la Coopérative Forestière Bourgogne Limousin (CFBL) au prix de 24€/Tonne.

- **MISE A DISPOSITION DU TECHNICIEN RIVIERES AUPRES DE LA COMMUNE DE PERET BEL AIR.**

Jean-Noël LANOIR informe le Conseil que, dans le cadre du projet de restauration et de valorisation touristique de la zone humide du Col de la Blanche dans la vallée des Agneaux, la Commune de Péret Bel Air souhaite être assistée dans la maîtrise d'œuvre du projet par le Technicien Rivières de la Communauté de Communes afin de réaliser le montage du dossier technique et le suivi des travaux.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la mise à disposition du technicien rivières dans le cadre de ses missions de suivi, auprès de la commune de Péret Bel Air, dans le cadre du projet de restauration et de valorisation touristique de la zone humide du Col de la Blanche, jusqu'à réception des travaux.

- **PROGRAMME DE TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE BALISAGE DES CIRCUITS DE RANDONNEES PEDESTRES 2014**

Suite aux consultations des entreprises qui ont eu lieu en mars/avril 2014, Jean-Noël LANOIR informe le Conseil que les marchés de travaux ont été attribués aux entreprises ci-après :

- Lot N°1 : Travaux d'entretien des circuits de randonnées communautaires (2 passages annuels) : attribués à l'entreprise Arcadour pour un montant de 23 768,8 € TTC.
- Lot N°2 : Travaux de balisage de 11 circuits : attribués au Bureau des accompagnateurs de la Montagne Limousine (Darnets) pour un montant de 3 015 € TTC.
- Lot N°3 : Modification d'itinéraire et aménagement : attribués à ARCADOUR pour un montant de 7 518 € HT.

Néanmoins, dans le cadre du budget 2014, les travaux d'entretien des circuits de randonnées communautaires (lot N°1) sont limités à la somme de 17 000 € TTC soit environ un passage et demi.

- **CIRCUITS DE RANDONNEES COMMUNAUTAIRES**

Jean-Noël LANOIR informe le Conseil qu'il est nécessaire d'actualiser la liste des circuits de randonnées communautaires.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte le transfert du chemin de randonnée du « Puy de la Tourte » à Soudeilles, et ajoute les circuits de randonnées communautaires créés dans le cadre du programme de valorisation du patrimoine du Pays d'Egletons, à savoir :

Lapleau : « Circuit du Viaduc des Rochers Noirs »,

Moustier Ventadour/Darnets/Egletons : « Circuit des Troubadours »,

Darnets : « Circuit de Las Vergnas »,

***Moustier Ventadour : « Circuit du camion allemand » (nom provisoire),
« Circuit de la cascade de la Vigne »,***

Saint Hilaire Foissac : « Circuit du moulin de Saint Hilaire ».

- **SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – ACCORD CADRE AVEC L'AGENCE DE L'EAU**

Jean-Noël LANOIR informe les membres du Conseil de la nécessité de délibérer pour accepter l'inscription auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne de dossiers de réhabilitation dans le cadre de son 10ème programme d'intervention.

Ce programme inclut une aide à la réhabilitation des installations de l'assainissement non collectif permettant aux propriétaires disposant d'une installation éligible d'obtenir une aide forfaitaire de l'agence de l'eau de 4 200 € ou de 80 % du montant des travaux si ce dernier n'excède pas 5 250 € par logement.

Ce dispositif permet de faire bénéficier le particulier d'une aide supplémentaire de 700 € par rapport aux aides actuelles. La Communauté de Communes percevra également une aide de 300€ par dossier.

Les conditions d'éligibilité à la réhabilitation des installations de l'assainissement non collectif sont celles fixées par les délibérations votées par le conseil d'administration de l'Agence de l'Eau.

Il convient donc de signer un accord-cadre avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne afin de préciser le cadre de l'opération collective de réhabilitation des installations portée par la collectivité et de définir un mandat donné, dans ce cas, pour l'instruction et le versement des aides aux propriétaires bénéficiaires.

Après avoir présenté les différentes données, Jean-Noël LANOIR propose aux membres du Conseil d'approuver la proposition d'inscription des dossiers de réhabilitation sur la Communauté de Communes de Ventadour, et l'autoriser à signer l'accord-cadre avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la proposition d'inscription auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne des dossiers de réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes de Ventadour.

5 - Affaires diverses

- **PROJET EOLIEN DE PERET BEL AIR - DAVIGNAC**

Le Maire de Péret Bel Air, Pierre ESTRADE, informe le Conseil du Projet Eolien du Puy Péret que sa commune partage avec la Commune voisine de DAVIGNAC.

Ce projet porté par la Société Valeco prévoit l'implantation de quatre éoliennes dont deux sur la Commune de DAVIGNAC. Le modèle d'éolienne retenue dispose d'une puissance unitaire de 2.4MW soit un total de 9.6MW.

Le permis de construire pourrait être déposé d'ici la fin de l'année 2014.

Les retombées économiques de ce projet présentées à titre indicatif par la Société pourraient être les suivantes :

- Région : 4.540€
- Département : 42.152€
- Communautés de Communes de Ventadour : 28.799€
- Communauté de Communes d'Ussel Meymac Haute Corrèze : 28.680€
- Commune de Péret Bel Air : 889 €
- Commune de Davignac : 298 €
